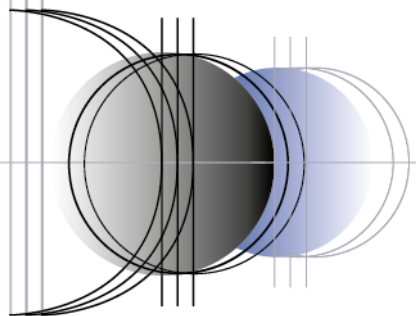


**FREDERIC MENON
& ASSOCIES SCP**



COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS QUANTUM SURGICAL

**ZAC EURÊKA
1000 rue du Mas de Verchant**

34000 MONTPELLIER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SCP Frédéric MENON & Associés au capital de 530.000 euros

395 Rue Maurice Béjart- 34080 Montpellier

Tel : 04.99.61.40.40

SIRET : 818 494 874 APE : 6910Z

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Montpellier-Nîmes



SAS QUANTUM SURGICAL
ZAC EURÊKA
1000 rue du Mas de Verchant
34000 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale des associés de la société SAS QUANTUM SURGICAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS QUANTUM SURGICAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les note 2 « Autres éléments significatifs de l'exercice » et 3 «Éléments importants survenus depuis la clôture de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet




audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 9 juin 2023

SCP Frédéric MENON & Associés
Frédéric MENON
Commissaire aux comptes

DocuSigned by:

3ECC7B4FE28144C...

QUANTUM SURGICAL

1000 RUE DU MAS DE VERCHANT
ZAC EUREKA
34000 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sommaire

Table des matières

QUANTUM SURGICAL	1
Sommaire	1
COMPTES ANNUELS	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Notes annexes	7
NOTE 1 Règles et méthodes comptables	7
NOTE 2 Autres éléments significatifs de l'exercice	9
NOTE 3 Éléments importants survenus depuis la clôture de l'exercice	10
NOTE 4 Note sur le bilan actif	10
NOTE 5 Note sur le bilan passif	12
NOTE 6 Note sur le compte de résultat	19
NOTE 7 Autres informations	19

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

en euros

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/21
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	301 159	69 175	231 985	8 068
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	1 823 197	1 351 547	471 650	410 641
Autres immobilisations corporelles	1 353 281	513 365	839 916	244 677
Immobilisations corporelles en cours	163 077		163 077	207 096
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	520 322		520 322	520 322
Créances rattachées à des participations	2 010 990		2 010 990	150 611
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	131 940		131 940	74 520
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	6 303 966	1 934 087	4 369 879	1 615 936
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	785 565	19 509	766 055	308 798
En-cours de production (biens et services)	418 324		418 324	
Produits intermédiaires et finis	27 368		27 368	364 567
Marchandises	27 382		27 382	14 198
Avances et acomptes versés sur commandes	56 866		56 866	105 740
Créances				
Clients (3)	313 289		313 289	54 771
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)	540		540	540
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	2 033 244		2 033 244	4 019 749
Débiteurs divers (3)				178
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	15 109 567		15 109 567	16 249 786
Charges constatées d'avance (3)	150 317		150 317	97 601
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 922 461	19 509	18 902 952	21 215 927
Charges à répartir sur plusieurs exercices	154 892		154 892	196 745
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif	46 037		46 037	26 641
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	25 427 355	1 953 596	23 473 759	23 055 249

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

en euros

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 105 096)	105 096	105 035
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 927 212	5 913 073
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	250	250
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 732	4 732
Report à nouveau	-16 992 447	-8 147 120
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-11 671 032	-8 845 327
SITUATION NETTE	-22 626 189	-10 969 357
Subventions d'investissement	188 156	200 000
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-22 438 033	-10 769 357
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs	24 126 526	22 339 376
Avances conditionnées	1 586 334	1 275 000
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	25 712 860	23 614 376
PROVISIONS		
Provisions pour risques	197 037	122 641
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	197 037	122 641
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 970 672	7 532 287
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	1 306 394	954 048
Fournisseurs, factures non parvenues	468 696	95 886
Dettes fiscales et sociales	1 252 947	1 118 666
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		387 241
Autres dettes	2 488	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	20 001 197	10 088 128
Écarts de conversion passif	698	-539
TOTAL GÉNÉRAL	23 473 759	23 055 249
(1) Dont à plus d'un an	14 892 402	6 356 381
(1) Dont à moins d'un an	5 108 795	3 731 747
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

en euros

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	4 059	1 714	2 345	137
Production vendue de biens dont à l'exportation : 175 718	1 055 718		1 055 718	
Production vendue de services dont à l'exportation : 755	120 755	72	120 683	
Production vendue de travaux				
Montant net du chiffre d'affaires	1 180 532	1 786	1 178 746	
Production stockée	-457 916	364 567	-822 482	-226
Production immobilisée	226 762	241 584	-14 822	-6
Subventions d'exploitation		494 833	-494 833	-100
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	82 674	317 215	-234 541	-74
Autres produits	24	6	18	273
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 032 076	1 419 991	-387 916	-27
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	28 996	1 896	27 100	
Variation de stocks	-17 565	-14 198	-3 367	24
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 028 362	655 306	373 056	57
Variation de stocks	-1 026 427	-34 064	-992 364	
Autres achats et charges externes	4 798 039	3 845 173	952 866	25
Impôts, taxes et versements assimilés	60 836	56 996	3 840	7
Salaires et traitements	4 758 999	3 921 059	837 941	21
Charges sociales	1 627 184	1 432 301	194 883	14
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	630 373	717 631	-87 258	-12
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	19 509		19 509	
Dotations aux provisions	55 000	96 000	-41 000	-43
Autres charges	7 338	1 155	6 183	535
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	11 970 643	10 679 255	1 291 388	12
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-10 938 567	-9 259 264	-1 679 303	18
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)	17 142		17 142	
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	22 711	899	21 812	
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges	26 641		26 641	
Différences positives de change	2 865	2 535	330	13
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	69 360	3 434	65 926	
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	46 037	26 641	19 395	73
Intérêts et charges assimilées (4)	2 186 007	1 440 870	745 137	52
Différences négatives de change	65 537	3 101	62 436	
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2 297 581	1 470 613	826 968	56
RÉSULTAT FINANCIER	-2 228 221	-1 467 179	-761 042	52
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-13 166 788	-10 726 443	-2 440 346	23
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	11 844		11 844	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 844		11 844	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	2 058	117	1 941	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 058	117	1 941	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 786	-117	9 903	
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	-1 485 970	-1 881 232	395 262	-21
TOTAL DES PRODUITS	1 113 279	1 423 425	-310 146	-22
TOTAL DES CHARGES	12 784 311	10 268 752	2 515 559	24
Bénéfice ou Perte	-11 671 032	-8 845 327	-2 825 705	32

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Notes annexes

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 23 473 759 €.

Le résultat net comptable est une perte de 11 671 032 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

NOTE 1 I Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N°2015-06 du 23 novembre 2015 et N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Opérations commerciales en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture.

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les frais de formation externes afférents aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées indiquées en note « Actif immobilisé ».

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

Dépréciation

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Une analyse est réalisée afin de vérifier que tous les risques sont bien reflétés au niveau des comptes des sociétés dont les titres sont détenus (dépréciations de leurs actifs, provisions...).

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur actuelle inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées (sauf si une situation particulière justifie un ordre de dépréciation différent). Cette approche est fondée sur les règles applicables en matière de liquidation qui prévoient le règlement des dettes avant le remboursement du capital.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués et de retenue de garantie sur le prêt innovation FEI.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du cout unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises et valeur d'usage pour les travaux en cours et matières premières) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

Provision pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la société et ses conseils au titre des litiges, contentieux et actions de réclamations de la part de tiers.

Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en « charges à répartir ») et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

La nature des frais inscrits en charges à étaler sont :

- Frais bancaires facturés lors de la mise en place d'un emprunt,
- Honoraires de prestataires extérieurs facturés lors de l'émission d'un emprunt.

En cours d'exercice, ils sont comptabilisés dans les comptes de charges.

En fin d'exercice, afin de pouvoir être étalés, ces frais sont transférés au compte 4816 « Frais d'émission des emprunts » par le crédit d'un compte 79 « Transfert de charges ».

La charge résultant de l'étalement des frais d'émission d'emprunts est constatée au débit du compte 6812 « dotations aux amortissements des charges à répartir ».

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge d'exploitation de la période. Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, ces derniers se sont montés à 5.665.759 euros.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres et réintégrées dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens acquis.

Autres Fonds Propres

L'État peut octroyer à certaines entreprises des avances, assorties ou non d'intérêts, en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels. Elles sont à comptabiliser, selon le PCG (art. 941-16), au compte 167 « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières » (sous-compte 1674 « Avances conditionnées ») et à présenter au bilan dans la rubrique « Autres fonds propres ».

Les autres fonds propres contiennent par ailleurs en ligne " Produits des émissions de titres participatifs" des Obligations Remboursables en Action pour un montant à la clôture 2022 de 24.126.526 euros.

Ventes

Le chiffre d'affaires de la société est principalement généré par la vente de son dispositif médical Epione®. Il est aussi possible, selon les besoins des clients, que notre dispositif médical Epione® fasse l'objet d'un contrat de location.

Le revenu est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- La preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- La livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;
- Le prix est fixe et déterminable, et le recouvrement de la créance apparaît assuré de manière raisonnable ;

Le revenu généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété. Les revenus de location sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat.

NOTE 2 I Autres éléments significatifs de l'exercice

Ventes

Pour faire suite à l'obtention du marquage CE, une première installation de notre dispositif médical Epione® a été réalisée à Gustave Roussy en février 2022, dans les services du professeur Thierry De Beare. Un second dispositif a été vendu en fin d'année aux Hospices Civils de Lyon (HCL), et installé dans les services du Professeur Laurent Millot à l'hôpital Édouard Herriot. Sur ces deux sites, plus de 150 procédures ont été réalisées par une douzaine de praticiens.

Essais Cliniques

Suite à l'installation des premiers dispositifs médicaux Epione®, nous avons lancé une étude clinique spécifique de suivi après commercialisation dont les résultats préliminaires confirment les données obtenues dans le cadre de l'étude préalable conduite en 2020. Par ailleurs, nous avons débuté une nouvelle étude portant sur l'extension de l'usage de notre dispositif médical Epione® au traitement des cancers du poumon, ainsi qu'un projet d'extension à l'os avec des premiers essais de faisabilité réalisés sur animaux fin 2022.

Marquage CE

Pour mémoire, la société a obtenu le marquage CE pour son dispositif médical Epione® en août 2021. En parallèle, la société a déposé un dossier réglementaire auprès de la FDA (Food and Drug Administration) aux Etats-Unis, et a obtenu en février 2022, l'autorisation de commercialisation de son dispositif médical Epione® sur le marché américain. Enfin, notre soumission réglementaire auprès des autorités chinoises (NMPA) est toujours en cours d'instruction, les échanges et campagnes d'essais sur animaux ayant été perturbés par les restrictions de déplacement dues au Covid.

Obligations Remboursables en Actions

Le 12 mars 2021, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'un montant de vingt-et-un millions (21.000.000) euros, d'une maturité de 36 mois, totalement souscrit par les fondateurs et le Groupe Ally Bridge. Ces obligations portent intérêt à hauteur de 8% par an (taux fixe). La totalité des intérêts produits par ce contrat sont capitalisés annuellement,

Financements Spécifiques.

Suite à la signature d'un contrat de prêt de 15 millions d'euros le 7 octobre 2021 avec la Banque Européenne d'Investissements, le tirage de la première tranche d'un montant de 7.5 millions d'euros est intervenu en juillet 2022. En complément de ce prêt européen, nous avons signé avec la Banque Publique d'Investissement le 14 décembre 2021 un prêt Innovation d'un montant de 2.8 millions d'euros, dont le versement est intervenu.

Crédit d'impôt recherche

Au titre de l'année civile 2022, il a été estimé que la société bénéficierait d'un crédit d'impôt recherche de 1 584 K€. Le produit du crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2021, comptabilisé dans les comptes annuels au 31 décembre 2021 pour 1 881 K€, a été partiellement accepté pour 1 783 K€.

Crise Covid 19

La société a prorogé par voie d'avenants les modalités de remboursements des PGE souscrits en 2020 auprès de ces partenaires bancaires pour 4.8M€ en 2020. En conséquence, ces derniers sont remboursés sur une période de 4 ans à compter de mi-2022.

Développement International

La société détient depuis le 05 octobre 2021, 100 % du capital de la société Quantum Surgical Inc. Cette filiale a vocation à commercialiser le robot Epione® sur le territoire américain. Au 31 décembre 2022, elle employait cinq salariés. Dans le cadre de ces activités, la société Quantum Surgical Inc. a enregistré une perte de 1 557 106,15 USD au titre de son exercice clos au 31 décembre 2022. La société s'est par ailleurs vu décerner en fin d'année le prix Galien 2022 dans la catégorie Start-up médicale.

Contexte International

Les tensions géopolitiques en Europe, aggravé par le conflit armé qui touche l'Ukraine depuis le 24 février 2022 n'ont pas d'incidence significative sur l'activité de la société à la date d'arrêt des comptes.

NOTE 3 I Eléments importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture du dernier exercice, nous continuons nos efforts commerciaux afin d'installer notre dispositif médical Epione® dans les centres d'excellence en radiologie interventionnelle, un premier système ayant été installé aux Etats-Unis en mai 2023, à Baptist Health à Miami (FL).

Compte tenu du plan de développement actuel de la société et de sa situation de trésorerie à la date d'arrêt des comptes clos au 31 décembre 2022, les comptes de la société ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

NOTE 4 I Note sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :
Immobilisations brutes = 6 303 966 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	44 247	256 912		301 159
Immobilisations corporelles	2 327 537	1 395 486	383 468	3 339 555
Immobilisations financières	745 453	1 917 197		2 663 251
TOTAL	3 117 237	3 570 197	383 468	6 303 966

Amortissements et provisions d'actif = 1 934 087 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	36 179	32 996		69 175
Immobilisations corporelles	1 465 123	544 324	144 534	1 864 912
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 501 301	577 320	144 534	1 934 087

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices :

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	196 745	11 200	53 053	154 892
Primes de remboursement des obligations				

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions - brevets licences	301 159	69 175	231 984	de 1 à 5 ans
Matériel industriel	273 337	108 326	165 011	de 1 à 5 ans
Prototypes expérimentaux	1 439 598	1 221 169	218 429	de 1 à 2 ans
Robot mis en location	110 262	22 052	88 210	5 ans
Instal./agenc.divers	551 216	72 185	479 031	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	56 000	18 791	37 209	5 ans
Mat.bureau & informatique	592 512	324 511	268 001	de 1 à 5 ans
Mobilier	153 553	97 878	55 675	de 3 à 7 ans
Prototype en cours	46 527		46 527	Non amortiss.
Immo en cours erp business central	116 550		116 550	Non amortiss.
TOTAL	3 640 715	1 934 087	1 706 628	

Etat des créances = 4 640 319 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances Rattachées à des Participations	2 010 990		2 010 990
Autres Immobilisations Financières	131 940		131 940
Total Actif Immobilisé	2 142 930		2 142 930
Créances Clients	313 829	313 829	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 806	19 806	
Crédit d'Impôt Recherche	1 584 042	1 584 042	
Crédit de TVA	328 887	328 887	
Divers	100 509	100 509	
Charges Constatées d'avance	150 317	135.594	14.723
Total Actif circulant & charges constatées d'avance	2 497 389	2 482 667	14.723

Produits à recevoir par poste de bilan = 2 080 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	540
Autres créances	1 540
Disponibilités – Intérêts à Recevoir	
TOTAL	2 080

Charges constatées d'avance = 150 317 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTE 5 I **Note sur le bilan passif***Capital social = 105 096 €*

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	105 035	1,00	105 035
Titres émis	61	1,00	61
Titres remboursés ou annulés			0
Titres en fin d'exercice	105 096	1,00	105 096

Type d'Actions	Nombre	Valeur Nominale	Capital social
Actions Ordinaires	50 096	1,00	50 096
Actions de Préférence A	55 000	1,00	55 000
Total	105 096	1,00	105 096

Au cours de l'exercice, 61 bons de souscription de part de créateurs d'entreprise ont été exercés, chaque bon ayant donné droit de souscrire à une action ordinaire de la Société pour un prix de souscription de deux cents euros, comprenant un euro de valeur nominale et cent quatre-vingt-dix-neuf euros de prime.

Provisions pour risques et charges = 197 037 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	122 641	101 037	26 641		197 037
TOTAL	122 641	101 037	26 641		197 037

Les provisions pour risques et charges sont relatives à deux litiges prud'hommes pour un montant de 151 K€, et d'une provision pour perte de change d'un montant de 46 K€.

Etat des provisions sur l'actif = 19 509 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions pour Dépréciation des Stocks		19 509			19 509
TOTAL		19 509			19 509

Etat des dettes = 20 001 197 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	16 970 672	2 078 270	14 192 402	700 000
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 775 090	1 775 090		
Dettes fiscales & sociales	1 252 946	1 252 946		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 488	2 488		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	20 001 197	5 108 795	14 192 402	700 000

Montant des Emprunts et Dettes Remboursés au cours de l'exercice	1 124 106
Montant des Emprunts et Dettes Souscrits au cours de l'exercice	10 300 000

Charges à payer par poste de bilan = 1 564 176 €

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	263 489
Fournisseurs	468 696
Dettes fiscales & sociales	831 990
TOTAL	1 564 176

Avances conditionnées

En février 2018, la société s'est vue accorder, par BPI France Financement, une avance innovation d'un montant de 460 K€ pour le projet dénommé AKOS « Plateforme robotisée d'assistance aux traitements oncologiques mini-invasifs ». Ce projet ayant été mené à son terme, la société a perçu la totalité de l'avance remboursable prévue au contrat soit 460 K€.

En janvier 2020, la société s'est vu accorder, par BPI France Financement, une aide au développement Deeptech d'un montant de 2 millions d'euros, composée d'une avance remboursable d'un montant de 1 333 334 euros et d'une subvention de 666 666 euros. En 2020, la société a perçu un premier versement de 930.000 euros et, en 2022, le solde de 403 334 euros au titre de l'avance remboursable.

Echéancier de remboursement des avances conditionnées

Avance conditionnée (en milliers d'euros)	BPI N°DOS0066007 « Akos »	BPI N°DOS0101674 « Akos II »	Total
Montant à la clôture de l'exercice	253	1 333	1 275
Remboursements selon la Convention :			
Inférieurs à 1 an	92		92
Inférieurs à 2 ans	92		92
Inférieurs à 3 ans	69	267	336
Au-delà de 3 ans		1 066	1 066
Probabilité de remboursement	100%	100%	100%

Capitaux propres**Tableau des variations des capitaux propres**

	Nombre d'actions	Valeur unitaire en euros	Montant en euros
[A] Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice			-10 769 357
[B] Résultat de l'exercice			-11 671 032
[C] Affectation des Pertes en Primes d'émission <i>Dont affectation du Résultat</i> <i>Dont variation de la Prime d'Emission</i>			
[D] Augmentation de capital par conversion d'obligations <i>Dont variation du Capital</i> <i>Dont variation de la Prime d'Emission</i>			
[E] Augmentation de capital	61	200	12 200
<i>Dont variation du Capital</i>	61	1	61
<i>Dont variation de la Prime d'Emission</i>	61	199	12 139
[F] Autres variations			-9 844
<i>Dont Souscription de BSA</i>			2 000
<i>Dont Subvention d'Investissement</i>			-11 844
[G] Capitaux Propres à la clôture de l'exercice			-22 438 033

Bons de souscription d'actions (BSA)

Le tableau suivant présente l'état des bons de souscription d'actions (BSA) en cours de validité au 31/12/2022 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSA-1	40	0	0	40	40	4 785	4 785
Total BSA	40	0	0	40	40	4 785	4 785

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSA en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSA	AGM du 31/05/2018
Nombre de BSA	6 020
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	6 020
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 31/05/2018
Date d'expiration	Au plus tard le 29/11/2029
Prix de souscription ou d'achat du bon	5 €
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

L'assemblée générale mixte du 31/05/2018 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de six mille vingt (6.020) bons de souscription d'actions de type 1 dits « BSA 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à six mille vingt (6.020) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSA 1, le nombre maximal de BSPCE 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSA 1 émis et inversement. Cette délégation de compétence donnée au Président a pris fin en date du 22/05/2019.

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSA-1	875			875	875	1 700	1 700
Total BSA	875			875	875	1 700	1 700

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSA en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSA	AGM du 22/05/2019
Nombre de BSA	4 785
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	4 785
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 22/05/2019
Date d'expiration	Au plus tard le 21/11/2030
Prix de souscription ou d'achat du bon	5 €
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

L'assemblée générale mixte du 22/05/2019 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons de souscription d'actions de type 1 dits « BSA 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSA 1, le nombre maximal de BSPCE 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSA 1 émis et inversement.

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSA en vigueur au 31 décembre 2022 :

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSA-1	0	0	0	0	0	410	410
Total BSA	0	0	0	0	0	410	410

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSA en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSA	AGM du 12/03/2021
Nombre de BSA	1 700
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	1 700
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 12/03/2021
Date d'expiration	Au plus tard le 11/09/2032
Prix de souscription ou d'achat du bon	5 €
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSA-1

L'assemblée générale mixte du 12/03/2021 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de de mille sept cent (1.700) bons de souscription d'actions de type 1 dits « BSA 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à de mille sept cent (1.700) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSA 1, le nombre maximal de BSPCE 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSA 1 émis et inversement.

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSA en vigueur au 31 décembre 2022 :

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSA-2	0	0	0	0	0	8 930	0
Total BSA	0	0	0	0	0	8 930	0

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSA en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSA	AGM du 30/06/2022
Nombre de BSA	10 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	10 000
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 30/06/2022
Date d'expiration	Au plus tard le 30/12/2033
Prix de souscription ou d'achat du bon	5 €
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSA-2

L'assemblée générale mixte du 30/06/2022 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de dix mille (10.000) bons de souscription d'actions de type 2 dits « BSA 2 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 2, de SOP 1 et de BSA 2 émis ne pourra être supérieur à dix mille (10.000) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces trois types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSA 2, le nombre maximal de BSPCE 2 et de SOP 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSA 2 émis et inversement.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Les tableaux suivants présentent l'état des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en cours de validité au 31/12/2022 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-1	1 195	500	35	660	1 195	4 785	4 785
Total BSPCE	1 195	500	35	660	1 195	4 785	4 785

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSPCE en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 31/05/2018
Nombre de BSPCE	6 020
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	6 020
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 31/05/2018
Date d'expiration	Au plus tard le 29/11/2029
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-1

L'assemblée générale mixte du 31/05/2018 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de six mille vingt (6.020) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 1 dits « BSPCE 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à six mille vingt (6.020) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 1, le nombre maximal de BSA 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 1 émis et inversement.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-1	2 210	649	61	1 500	2 210	1 700	1 700
Total BSPCE	2 210	649	61	1 500	2 210	1 700	1 700

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSPCE en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 22/05/2019
Nombre de BSPCE	4 785
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	4 785
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 22/05/2019
Date d'expiration	Au plus tard le 21/11/2030
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-1

L'assemblée générale mixte du 22/05/2019 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 1 dits « BSPCE 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 1, le nombre maximal de BSA 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 1 émis et inversement.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-1	1 290	500	0	790	1 290	410	410
Total BSPCE	1 290	500	0	790	1 290	410	410

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSPCE en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 12/03/2021
Nombre de BSPCE	1 700
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	1 700
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 12/03/2021
Date d'expiration	Au plus tard le 11/09/2032
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-1

L'assemblée générale mixte du 12/03/2021 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de mille sept cent (1.700) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 1 dits « BSPCE 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à mille sept cent (1.700) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 1, le nombre maximal de BSA 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 1 émis et inversement.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-2	1 070	0	1 070	1 070	1 070	8 930	0
Total BSPCE	1 070	0	1 070	1 070	1 070	8 930	0

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSPCE en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 30/06/2022
Nombre de BSPCE	10 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	10 000
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 30/06/2022
Date d'expiration	Au plus tard le 30/12/2033
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-2

L'assemblée générale mixte du 30/06/2022 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de dix mille (10.000) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 2 dits « BSPCE 2 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 2, de SOP 1 et de BSA 2 émis ne pourra être supérieur à dix mille (10.000) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces trois types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 2, le nombre maximal de BSA 2 et de SOP 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 2 émis et inversement.

Options de souscription d'actions de type 1 dits « SOP 1 »

Les tableaux suivants présentent l'état des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en cours de validité au 31/12/2022 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

SOP	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
SOP-1	0	0	0	0	0	8 930	0
Total SOP	0	0	0	0	0	8 930	0

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des SOP en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les SOP	AGM du 30/06/2022
Nombre de SOP	10 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	10 000
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 30/06/2022
Date d'expiration	Au plus tard le 30/12/2033
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les SOP-1

L'assemblée générale mixte du 30/06/2022 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de dix mille (10.000) options de souscription d'actions de type 1 dits « SOP 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 2, de BSA 2 et de SOP 1 émis ne pourra être supérieur à dix mille (10.000) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces trois types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de SOP 1, le nombre maximal de BSPCE 2 et de BSA 2 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de SOP 1 émis et inversement.

Effet de dilution potentielle sur le bénéfice par action des Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et des BSA émis

Le tableau suivant présente l'effet de dilution potentielle sur le bénéfice par action des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et des BSA émis à la date de clôture de l'exercice :

		Nombre d'actions
Nombre d'actions en circulation	[1]	105 096
Nombre d'actions potentiellement à émettre au titre des BSPCE et des BSA	[2]	4 935
Effet de dilution potentielle sur le bénéfice des BSPCE et des BSA	[2] / ([1] + [2])	4,49 %

Effet de dilution potentielle sur la répartition du capital des Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et des BSA émis

	Situation exercice avant		Exercice des bons		Situation après exercice des bons	
	Actions	%	Actions	%	Actions	%
Principaux actionnaires						
Fondateurs	55 000	52,33			55 000	49,99
Investisseurs	50 000	47,58			50 000	45,44
BSPCE/BSA	96	0,09	4 935	100,00	5 031	4,57
TOTAL	105 096	100,00	4 935	100,00	110 031	100,00

NOTE 6 I Note sur le compte de résultat*Ventilation du chiffre d'affaires = 1 180 532 €*

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Vente de marchandises	4 059	0,34 %
Vente de produits finis	880 000	74,54 %
Vente de produits finis export	175 718	14,88 %
Vente de prestations	120 000	10,16 %
Port & Frais facturés export	755	0,06 %
TOTAL	1 180 532	100,00 %

NOTE 7 I Autres informations*Rémunération des dirigeants*

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	6 300
Honoraires pour des services autres que la certification des comptes	2 850
TOTAL	9 150

Tableau des Filiales et Participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
Quantum Surgical Inc.	5 000 USD	-	100 %	5 000 USD	5 000 USD	2 010 990 USD	-	-	(1 557 106) USD	-
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
Dongguan LifeTech-Quantum Medical Technology Co., Ltd	10 000 000 RMB	-	40 %	4 000 000 RMB	4 000 000 RMB	-	-	-	(2,390,980) RMB	-
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										

a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Details des transferts de Charges

Transfert de charges	Montant
Ch. A répartir – Prêt innovation BPI	11 200
Frais supporté par Filiale	58 159
Remboursement formation continu	11 968
Remboursement IJSS	1 347
TOTAL	82 674

Effectif

L'effectif du personnel de la société à la fin de l'exercice s'élève à 88 salariés.

Montant du déficit fiscal reportable

Le solde de l'impôt correspond principalement à un crédit d'impôt recherche pour un montant de 1 584 042 €. La société dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auquel s'est rajouté le déficit de l'exercice. A la clôture, le montant des déficits reportables s'élève à 39 763 353 €.

Engagement de retraite envers le personnel

La Société a choisi de ne pas comptabiliser au bilan les engagements de retraite et de les considérer comme des engagements hors bilan.

Engagements donnés

Des titres de placement à hauteur de 250,000 euros ont été nantis au profit de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc Roussillon.



QUANTUM SURGICAL

1000 RUE DU MAS DE VERCHANT
ZAC EUREKA
34000 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Certifié conforme à l'original

DocuSigned by:

 Signer Name: Bertin NAHUM
Signing Reason: I approve this document
Signing Time: 10-Jul-2023 | 5:26:18 PM CEST
12258C8E08814B8B8930CC6AEEF79491

Sommaire

Table des matières

QUANTUM SURGICAL	1
Sommaire	1
COMPTES ANNUELS	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Notes annexes	7
NOTE 1 Règles et méthodes comptables	7
NOTE 2 Autres éléments significatifs de l'exercice	9
NOTE 3 Éléments importants survenus depuis la clôture de l'exercice	10
NOTE 4 Note sur le bilan actif	10
NOTE 5 Note sur le bilan passif	12
NOTE 6 Note sur le compte de résultat	19
NOTE 7 Autres informations	19

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

en euros

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/21
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	301 159	69 175	231 985	8 068
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	1 823 197	1 351 547	471 650	410 641
Autres immobilisations corporelles	1 353 281	513 365	839 916	244 677
Immobilisations corporelles en cours	163 077		163 077	207 096
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	520 322		520 322	520 322
Créances rattachées à des participations	2 010 990		2 010 990	150 611
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	131 940		131 940	74 520
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	6 303 966	1 934 087	4 369 879	1 615 936
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	785 565	19 509	766 055	308 798
En-cours de production (biens et services)	418 324		418 324	
Produits intermédiaires et finis	27 368		27 368	364 567
Marchandises	27 382		27 382	14 198
Avances et acomptes versés sur commandes	56 866		56 866	105 740
Créances				
Clients (3)	313 289		313 289	54 771
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)	540		540	540
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	2 033 244		2 033 244	4 019 749
Débiteurs divers (3)				178
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	15 109 567		15 109 567	16 249 786
Charges constatées d'avance (3)	150 317		150 317	97 601
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 922 461	19 509	18 902 952	21 215 927
Charges à répartir sur plusieurs exercices	154 892		154 892	196 745
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif	46 037		46 037	26 641
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	25 427 355	1 953 596	23 473 759	23 055 249

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

en euros

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 105 096)	105 096	105 035
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 927 212	5 913 073
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	250	250
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 732	4 732
Report à nouveau	-16 992 447	-8 147 120
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-11 671 032	-8 845 327
SITUATION NETTE	-22 626 189	-10 969 357
Subventions d'investissement	188 156	200 000
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-22 438 033	-10 769 357
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs	24 126 526	22 339 376
Avances conditionnées	1 586 334	1 275 000
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	25 712 860	23 614 376
PROVISIONS		
Provisions pour risques	197 037	122 641
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	197 037	122 641
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 970 672	7 532 287
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	1 306 394	954 048
Fournisseurs, factures non parvenues	468 696	95 886
Dettes fiscales et sociales	1 252 947	1 118 666
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		387 241
Autres dettes	2 488	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	20 001 197	10 088 128
Écarts de conversion passif	698	-539
TOTAL GÉNÉRAL	23 473 759	23 055 249
(1) Dont à plus d'un an	14 892 402	6 356 381
(1) Dont à moins d'un an	5 108 795	3 731 747
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

en euros

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	4 059	1 714	2 345	137
Production vendue de biens dont à l'exportation : 175 718	1 055 718		1 055 718	
Production vendue de services dont à l'exportation : 755	120 755	72	120 683	
Production vendue de travaux				
Montant net du chiffre d'affaires	1 180 532	1 786	1 178 746	
Production stockée	-457 916	364 567	-822 482	-226
Production immobilisée	226 762	241 584	-14 822	-6
Subventions d'exploitation		494 833	-494 833	-100
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	82 674	317 215	-234 541	-74
Autres produits	24	6	18	273
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 032 076	1 419 991	-387 916	-27
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	28 996	1 896	27 100	
Variation de stocks	-17 565	-14 198	-3 367	24
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 028 362	655 306	373 056	57
Variation de stocks	-1 026 427	-34 064	-992 364	
Autres achats et charges externes	4 798 039	3 845 173	952 866	25
Impôts, taxes et versements assimilés	60 836	56 996	3 840	7
Salaires et traitements	4 758 999	3 921 059	837 941	21
Charges sociales	1 627 184	1 432 301	194 883	14
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	630 373	717 631	-87 258	-12
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	19 509		19 509	
Dotations aux provisions	55 000	96 000	-41 000	-43
Autres charges	7 338	1 155	6 183	535
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	11 970 643	10 679 255	1 291 388	12
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-10 938 567	-9 259 264	-1 679 303	18
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)	17 142		17 142	
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	22 711	899	21 812	
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges	26 641		26 641	
Différences positives de change	2 865	2 535	330	13
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	69 360	3 434	65 926	
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	46 037	26 641	19 395	73
Intérêts et charges assimilées (4)	2 186 007	1 440 870	745 137	52
Différences négatives de change	65 537	3 101	62 436	
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2 297 581	1 470 613	826 968	56
RÉSULTAT FINANCIER	-2 228 221	-1 467 179	-761 042	52
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-13 166 788	-10 726 443	-2 440 346	23
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	11 844		11 844	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 844		11 844	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	2 058	117	1 941	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 058	117	1 941	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 786	-117	9 903	
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	-1 485 970	-1 881 232	395 262	-21
TOTAL DES PRODUITS	1 113 279	1 423 425	-310 146	-22
TOTAL DES CHARGES	12 784 311	10 268 752	2 515 559	24
Bénéfice ou Perte	-11 671 032	-8 845 327	-2 825 705	32

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Notes annexes

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 23 473 759 €.

Le résultat net comptable est une perte de 11 671 032 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

NOTE 1 I Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N°2015-06 du 23 novembre 2015 et N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Opérations commerciales en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture.

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les frais de formation externes afférents aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées indiquées en note « Actif immobilisé ».

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

Dépréciation

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotées ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Une analyse est réalisée afin de vérifier que tous les risques sont bien reflétés au niveau des comptes des sociétés dont les titres sont détenus (dépréciations de leurs actifs, provisions...).

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur actuelle inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées (sauf si une

situation particulière justifie un ordre de dépréciation différent). Cette approche est fondée sur les règles applicables en matière de liquidation qui prévoient le règlement des dettes avant le remboursement du capital.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués et de retenue de garantie sur le prêt innovation FEI.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.
Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du cout unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises et valeur d'usage pour les travaux en cours et matières premières) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

Provision pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la société et ses conseils au titre des litiges, contentieux et actions de réclamations de la part de tiers.

Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.
Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en « charges à répartir ») et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

La nature des frais inscrits en charges à étaler sont :

- Frais bancaires facturés lors de la mise en place d'un emprunt,
- Honoraires de prestataires extérieurs facturés lors de l'émission d'un emprunt.

En cours d'exercice, ils sont comptabilisés dans les comptes de charges.

En fin d'exercice, afin de pouvoir être étalés, ces frais sont transférés au compte 4816 « Frais d'émission des emprunts » par le crédit d'un compte 79 « Transfert de charges ».

La charge résultant de l'étalement des frais d'émission d'emprunts est constatée au débit du compte 6812 « dotations aux amortissements des charges à répartir ».

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge d'exploitation de la période. Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, ces derniers se sont montés à 5.665.759 euros.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres et réintégrées dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens acquis.

Autres Fonds Propres

L'État peut octroyer à certaines entreprises des avances, assorties ou non d'intérêts, en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels. Elles sont à comptabiliser, selon le PCG (art. 941-16), au compte 167 « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières » (sous-compte 1674 « Avances conditionnées ») et à présenter au bilan dans la rubrique « Autres fonds propres ».

Les autres fonds propres contiennent par ailleurs en ligne " Produits des émissions de titres participatifs" des Obligations Remboursables en Action pour un montant à la clôture 2022 de 24.126.526 euros.

Ventes

Le chiffre d'affaires de la société est principalement généré par la vente de son dispositif médical Epione®. Il est aussi possible, selon les besoins des clients, que notre dispositif médical Epione® fasse l'objet d'un contrat de location.

Le revenu est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- La preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- La livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;
- Le prix est fixe et déterminable, et le recouvrement de la créance apparaît assuré de manière raisonnable ;

Le revenu généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété. Les revenus de location sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat.

NOTE 2 I Autres éléments significatifs de l'exercice

Ventes

Pour faire suite à l'obtention du marquage CE, une première installation de notre dispositif médical Epione® a été réalisée à Gustave Roussy en février 2022, dans les services du professeur Thierry De Beare. Un second dispositif a été vendu en fin d'année aux Hospices Civils de Lyon (HCL), et installé dans les services du Professeur Laurent Millot à l'hôpital Édouard Herriot. Sur ces deux sites, plus de 150 procédures ont été réalisées par une douzaine de praticiens.

Essais Cliniques

Suite à l'installation des premiers dispositifs médicaux Epione®, nous avons lancé une étude clinique spécifique de suivi après commercialisation dont les résultats préliminaires confirment les données obtenues dans le cadre de l'étude préalable conduite en 2020. Par ailleurs, nous avons débuté une nouvelle étude portant sur l'extension de l'usage de notre dispositif médical Epione® au traitement des cancers du poumon, ainsi qu'un projet d'extension à l'os avec des premiers essais de faisabilité réalisés sur animaux fin 2022.

Marquage CE

Pour mémoire, la société a obtenu le marquage CE pour son dispositif médical Epione® en août 2021. En parallèle, la société a déposé un dossier réglementaire auprès de la FDA (Food and Drug Administration) aux Etats-Unis, et a obtenu en février 2022, l'autorisation de commercialisation de son dispositif médical Epione® sur le marché américain. Enfin, notre soumission réglementaire auprès des autorités chinoises (NMPA) est toujours en cours d'instruction, les échanges et campagnes d'essais sur animaux ayant été perturbés par les restrictions de déplacement dues au Covid.

Obligations Remboursables en Actions

Le 12 mars 2021, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions (ORA) d'un montant de vingt-et-un millions (21.000.000) euros, d'une maturité de 36 mois, totalement souscrit par les fondateurs et le Groupe Ally Bridge. Ces obligations portent intérêt à hauteur de 8% par an (taux fixe). La totalité des intérêts produits par ce contrat sont capitalisés annuellement,

Financements Spécifiques.

Suite à la signature d'un contrat de prêt de 15 millions d'euros le 7 octobre 2021 avec la Banque Européenne d'Investissements, le tirage de la première tranche d'un montant de 7.5 millions d'euros est intervenu en juillet 2022. En complément de ce prêt européen, nous avons signé avec la Banque Publique d'Investissement le 14 décembre 2021 un prêt Innovation d'un montant de 2.8 millions d'euros, dont le versement est intervenu.

Crédit d'impôt recherche

Au titre de l'année civile 2022, il a été estimé que la société bénéficierait d'un crédit d'impôt recherche de 1 584 K€. Le produit du crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2021, comptabilisé dans les comptes annuels au 31 décembre 2021 pour 1 881 K€, a été partiellement accepté pour 1 783 K€.

Crise Covid 19

La société a prorogé par voie d'avenants les modalités de remboursements des PGE souscrits en 2020 auprès de ces partenaires bancaires pour 4.8M€ en 2020. En conséquence, ces derniers sont remboursés sur une période de 4 ans à compter de mi-2022.

Développement International

La société détient depuis le 05 octobre 2021, 100 % du capital de la société Quantum Surgical Inc. Cette filiale a vocation à commercialiser le robot Epione® sur le territoire américain. Au 31 décembre 2022, elle employait cinq salariés. Dans le cadre de ces activités, la société Quantum Surgical Inc. a enregistré une perte de 1 557 106,15 USD au titre de son exercice clos au 31 décembre 2022. La société s'est par ailleurs vu décerner en fin d'année le prix Galien 2022 dans la catégorie Start-up médicale.

Contexte International

Les tensions géopolitiques en Europe, aggravé par le conflit armé qui touche l'Ukraine depuis le 24 février 2022 n'ont pas d'incidence significative sur l'activité de la société à la date d'arrêt des comptes.

NOTE 3 I Eléments importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture du dernier exercice, nous continuons nos efforts commerciaux afin d'installer notre dispositif médical Epione® dans les centres d'excellence en radiologie interventionnelle, un premier système ayant été installé aux Etats-Unis en mai 2023, à Baptist Health à Miami (FL).

Compte tenu du plan de développement actuel de la société et de sa situation de trésorerie à la date d'arrêt des comptes clos au 31 décembre 2022, les comptes de la société ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

NOTE 4 I Note sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :
Immobilisations brutes = 6 303 966 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	44 247	256 912		301 159
Immobilisations corporelles	2 327 537	1 395 486	383 468	3 339 555
Immobilisations financières	745 453	1 917 197		2 663 251
TOTAL	3 117 237	3 570 197	383 468	6 303 966

Amortissements et provisions d'actif = 1 934 087 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
------------------------------	---------------	--------------	------------	--------------

Immobilisations incorporelles	36 179	32 996		69 175
Immobilisations corporelles	1 465 123	544 324	144 534	1 864 912
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 501 301	577 320	144 534	1 934 087

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices :

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	196 745	11 200	53 053	154 892
Primes de remboursement des obligations				

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions - brevets licences	301 159	69 175	231 984	de 1 à 5 ans
Matériel industriel	273 337	108 326	165 011	de 1 à 5 ans
Prototypes expérimentaux	1 439 598	1 221 169	218 429	de 1 à 2 ans
Robot mis en location	110 262	22 052	88 210	5 ans
Instal./agenc.divers	551 216	72 185	479 031	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	56 000	18 791	37 209	5 ans
Mat.bureau & informatique	592 512	324 511	268 001	de 1 à 5 ans
Mobilier	153 553	97 878	55 675	de 3 à 7 ans
Prototype en cours	46 527		46 527	Non amortiss.
Immo en cours erp business central	116 550		116 550	Non amortiss.
TOTAL	3 640 715	1 934 087	1 706 628	

Etat des créances = 4 640 319 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances Rattachées à des Participations	2 010 990		2 010 990
Autres Immobilisations Financières	131 940		131 940
Total Actif Immobilisé	2 142 930		2 142 930
Créances Clients	313 829	313 829	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 806	19 806	
Crédit d'Impôt Recherche	1 584 042	1 584 042	
Crédit de TVA	328 887	328 887	
Divers	100 509	100 509	
Charges Constatées d'avance	150 317	135.594	14.723
Total Actif circulant & charges constatées d'avance	2 497 389	2 482 667	14.723

Produits à recevoir par poste de bilan = 2 080 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	540
Autres créances	1 540
Disponibilités – Intérêts à Recevoir	
TOTAL	540

Charges constatées d'avance = 150 317 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTE 5 I Note sur le bilan passif

Capital social = 105 096 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	105 035	1,00	105 035
Titres émis	61	1,00	61
Titres remboursés ou annulés			0
Titres en fin d'exercice	105 096	1,00	105 096

Type d'Actions	Nombre	Valeur Nominale	Capital social
Actions Ordinaires	50 096	1,00	50 096
Actions de Préférence A	55 000	1,00	55 000
Total	105 096	1,00	105 096

Au cours de l'exercice, 61 bons de souscription de part de créateurs d'entreprise ont été exercés, chaque bon ayant donné droit de souscrire à une action ordinaire de la Société pour un prix de souscription de deux cents euros, comprenant un euro de valeur nominale et cent quatre-vingt-dix-neuf euros de prime.

Provisions pour risques et charges = 197 037 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	122 641	101 037	26 641		197 037
TOTAL	122 641	101 037	26 641		197 037

Les provisions pour risques et charges sont relatives à deux litiges prud'hommaux pour un montant de 151 K€, et d'une provision pour perte de change d'un montant de 46 K€.

Etat des provisions sur l'actif = 19 509 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions pour Dépréciation des Stocks		19 509			19 509
TOTAL		19 509			19 509

Etat des dettes = 20 001 197 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	16 970 672	2 078 270	14 192 402	700 000
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 775 090	1 775 090		
Dettes fiscales & sociales	1 252 946	1 252 946		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 488	2 488		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	20 001 197	5 108 795	14 192 402	700 000

Montant des Emprunts et Dettes Remboursés au cours de l'exercice	1 124 106
Montant des Emprunts et Dettes Souscrits au cours de l'exercice	10 300 000

Charges à payer par poste de bilan = 1 564 176 €

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	263 489
Fournisseurs	468 696
Dettes fiscales & sociales	831 990
TOTAL	1 564 176

Avances conditionnées

En février 2018, la société s'est vue accorder, par BPI France Financement, une avance innovation d'un montant de 460 K€ pour le projet dénommé AKOS « Plateforme robotisée d'assistance aux traitements oncologiques mini-invasifs ». Ce projet ayant été mené à son terme, la société a perçu la totalité de l'avance remboursable prévue au contrat soit 460 K€.

En janvier 2020, la société s'est vu accorder, par BPI France Financement, une aide au développement Deeptech d'un montant de 2 millions d'euros, composée d'une avance remboursable d'un montant de 1 333 334 euros et d'une subvention de 666 666 euros. En 2020, la société a perçu un premier versement de 930.000 euros et, en 2022, le solde de 403 334 euros au titre de l'avance remboursable.

Echéancier de remboursement des avances conditionnées

Avance conditionnée (en milliers d'euros)	BPI N°DOS0066007 « Akos »	BPI N°DOS0101674 « Akos II »	Total
Montant à la clôture de l'exercice	253	1 333	1 275
Remboursements selon la Convention :			
Inférieurs à 1 an	92		92
Inférieurs à 2 ans	92		92
Inférieurs à 3 ans	69	267	336
Au-delà de 3 ans		1 066	1 066
Probabilité de remboursement	100%	100%	100%

Capitaux propres

Tableau des variations des capitaux propres

	Nombre d'actions	Valeur unitaire en euros	Montant en euros
[A] Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice			-10 769 357
[B] Résultat de l'exercice			-11 671 032
[C] Affectation des Pertes en Primes d'émission <i>Dont affectation du Résultat</i> <i>Dont variation de la Prime d'Emission</i>			
[D] Augmentation de capital par conversion d'obligations <i>Dont variation du Capital</i> <i>Dont variation de la Prime d'Emission</i>			
[E] Augmentation de capital	61	200	12 200
<i>Dont variation du Capital</i>	61	1	61
<i>Dont variation de la Prime d'Emission</i>	61	199	12 139
[F] Autres variations <i>Dont Souscription de BSA</i> <i>Dont Subvention d'Investissement</i>			-9 844 2 000 -11 844
[G] Capitaux Propres à la clôture de l'exercice			-22 438 033

Bons de souscription d'actions (BSA)

Le tableau suivant présente l'état des bons de souscription d'actions (BSA) en cours de validité au 31/12/2022 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSA-1	40	0	0	40	40	4 785	4 785
Total BSA	40	0	0	40	40	4 785	4 785

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSA en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSA	AGM du 31/05/2018
Nombre de BSA	6 020
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	6 020
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 31/05/2018
Date d'expiration	Au plus tard le 29/11/2029
Prix de souscription ou d'achat du bon	5 €
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

L'assemblée générale mixte du 31/05/2018 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de six mille vingt (6.020) bons de souscription d'actions de type 1 dits « BSA 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à six mille vingt (6.020) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSA 1, le nombre maximal de BSPCE 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSA 1 émis et inversement. Cette délégation de compétence donnée au Président a pris fin en date du 22/05/2019.

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSA-1	875			875	875	1 700	1 700
Total BSA	875			875	875	1 700	1 700

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSA en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSA	AGM du 22/05/2019
Nombre de BSA	4 785
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	4 785
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 22/05/2019
Date d'expiration	Au plus tard le 21/11/2030
Prix de souscription ou d'achat du bon	5 €
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

L'assemblée générale mixte du 22/05/2019 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons de souscription d'actions de type 1 dits « BSA 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSA 1, le nombre maximal de BSPCE 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSA 1 émis et inversement.

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSA en vigueur au 31 décembre 2022 :

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSA-1	0	0	0	0	0	410	410
Total BSA	0	0	0	0	0	410	410

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSA en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSA	AGM du 12/03/2021
Nombre de BSA	1 700
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	1 700
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 12/03/2021
Date d'expiration	Au plus tard le 11/09/2032
Prix de souscription ou d'achat du bon	5 €
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSA-1

L'assemblée générale mixte du 12/03/2021 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de de mille sept cent (1.700) bons de souscription d'actions de type 1 dits « BSA 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à de mille sept cent (1.700) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSA 1, le nombre maximal de BSPCE 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSA 1 émis et inversement.

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSA en vigueur au 31 décembre 2022 :

BSA	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSA-2	0	0	0	0	0	8 930	0
Total BSA	0	0	0	0	0	8 930	0

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSA en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSA	AGM du 30/06/2022
Nombre de BSA	10 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	10 000
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 30/06/2022
Date d'expiration	Au plus tard le 30/12/2033
Prix de souscription ou d'achat du bon	5 €
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSA-2

L'assemblée générale mixte du 30/06/2022 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de dix mille (10.000) bons de souscription d'actions de type 2 dits « BSA 2 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 2, de SOP 1 et de BSA 2 émis ne pourra être supérieur à dix mille (10.000) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces trois types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSA 2, le nombre maximal de BSPCE 2 et de SOP 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSA 2 émis et inversement.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Les tableaux suivants présentent l'état des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en cours de validité au 31/12/2022 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-1	1 195	500	35	660	1 195	4 785	4 785
Total BSPCE	1 195	500	35	660	1 195	4 785	4 785

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSPCE en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 31/05/2018
Nombre de BSPCE	6 020
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	6 020
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 31/05/2018
Date d'expiration	Au plus tard le 29/11/2029
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-1

L'assemblée générale mixte du 31/05/2018 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de six mille vingt (6.020) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 1 dits « BSPCE 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à six mille vingt (6.020) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 1, le nombre maximal de BSA 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 1 émis et inversement.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-1	2 210	649	61	1 500	2 210	1 700	1 700
Total BSPCE	2 210	649	61	1 500	2 210	1 700	1 700

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSPCE en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 22/05/2019
Nombre de BSPCE	4 785
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	4 785
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 22/05/2019
Date d'expiration	Au plus tard le 21/11/2030
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-1

L'assemblée générale mixte du 22/05/2019 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 1 dits « BSPCE 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq (4.785) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 1, le nombre maximal de BSA 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 1 émis et inversement.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-1	1 290	500	0	790	1 290	410	410
Total BSPCE	1 290	500	0	790	1 290	410	410

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSPCE en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 12/03/2021
Nombre de BSPCE	1 700
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	1 700
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 12/03/2021
Date d'expiration	Au plus tard le 11/09/2032
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-1

L'assemblée générale mixte du 12/03/2021 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de mille sept cent (1.700) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 1 dits « BSPCE 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 1 et de BSA 1 émis ne pourra être supérieur à mille sept cent (1.700) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces deux types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 1, le nombre maximal de BSA 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 1 émis et inversement.

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
BSPCE-2	1 070	0	1 070	1 070	1 070	8 930	0
Total BSPCE	1 070	0	1 070	1 070	1 070	8 930	0

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des BSPCE en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les BSPCE	AGM du 30/06/2022
Nombre de BSPCE	10 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	10 000
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 30/06/2022
Date d'expiration	Au plus tard le 30/12/2033
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les BSPCE-2

L'assemblée générale mixte du 30/06/2022 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de dix mille (10.000) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de type 2 dits « BSPCE 2 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 2, de SOP 1 et de BSA 2 émis ne pourra être supérieur à dix mille (10.000) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces trois types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de BSPCE 2, le nombre maximal de BSA 2 et de SOP 1 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de BSPCE 2 émis et inversement.

Options de souscription d'actions de type 1 dits « SOP 1 »

Les tableaux suivants présentent l'état des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) en cours de validité au 31/12/2022 et des informations complémentaires sur leur statut à cette date :

SOP	Emis	Annulés	Exercés	Solde des bons Exercables	Dont souscrits	Dont Non attribués	Caducités
SOP-1	0	0	0	0	0	8 930	0
Total SOP	0	0	0	0	0	8 930	0

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des SOP en vigueur au 31 décembre 2022 :

Date de l'assemblée générale ou Conseil d'administration ayant émis les SOP	AGM du 30/06/2022
Nombre de SOP	10 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites	10 000
Point de départ d'exercice des bons	A compter du 30/06/2022
Date d'expiration	Au plus tard le 30/12/2033
Prix de souscription ou d'achat du bon	Souscription à titre gratuit
Prix d'exercice par action souscrite	200 €

Informations complémentaires sur les SOP-1

L'assemblée générale mixte du 30/06/2022 a autorisé le Président, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, à procéder à l'émission, conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, d'un nombre maximum de dix mille (10.000) options de souscription d'actions de type 1 dits « SOP 1 », étant précisé que le nombre cumulé de BSPCE 2, de BSA 2 et de SOP 1 émis ne pourra être supérieur à dix mille (10.000) bons lequel constitue un plafond global pour l'émission de ces trois types de valeur mobilière donnant accès au capital. Ainsi en cas d'émission de SOP 1, le nombre maximal de BSPCE 2 et de BSA 2 pouvant être émis sera réduit à due concurrence du nombre de SOP 1 émis et inversement.

Effet de dilution potentielle sur le bénéfice par action des Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et des BSA émis

Le tableau suivant présente l'effet de dilution potentielle sur le bénéfice par action des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et des BSA émis à la date de clôture de l'exercice :

		Nombre d'actions
Nombre d'actions en circulation	[1]	105 096
Nombre d'actions potentiellement à émettre au titre des BSPCE et des BSA	[2]	4 935
Effet de dilution potentielle sur le bénéfice des BSPCE et des BSA	[2] / ([1] + [2])	4,49 %

Effet de dilution potentielle sur la répartition du capital des Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et des BSA émis

	Situation avant exercice des bons		Exercice des bons		Situation après exercice des bons	
	Actions	%	Actions	%	Actions	%
Principaux actionnaires						
Fondateurs	55 000	52,33			55 000	49,99
Investisseurs	50 000	47,58			50 000	45,44
BSPCE/BSA	96	0,09	4 935	100,00	5 031	4,57
TOTAL	105 096	100,00	4 935	100,00	110 031	100,00

NOTE 6 I Note sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires = 1 180 532 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Vente de marchandises	4 059	0,34 %
Vente de produits finis	880 000	74,54 %
Vente de produits finis export	175 718	14,88 %
Vente de prestations	120 000	10,16 %
Port & Frais facturés export	755	0,06 %
TOTAL	1 180 532	100,00 %

NOTE 7 I Autres informations

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	6 300
Honoraires pour des services autres que la certification des comptes	2 850
TOTAL	9 150

Tableau des Filiales et Participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
Quantum Surgical Inc.	5 000 USD	-	100 %	5 000 USD	5 000 USD	2 010 990 USD	-	-	(1 557 106) USD	-
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
Dongguan LifeTech-Quantum Medical Technology Co., Ltd	10 000 000 RMB	-	40 %	4 000 000 RMB	4 000 000 RMB	-	-	-	(2,390,980) RMB	-
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										

a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Details des transferts de Charges

Transfert de charges	Montant
Ch. A répartir – Prêt innovation BPI	11 200
Frais supporté par Filiale	58 159
Remboursement formation continu	11 968
Remboursement IJSS	1 347
TOTAL	82 674

Effectif

L'effectif du personnel de la société à la fin de l'exercice s'élève à 88 salariés.

Montant du déficit fiscal reportable

Le solde de l'impôt correspond principalement à un crédit d'impôt recherche pour un montant de 1 584 042 €. La société dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auquel s'est rajouté le déficit de l'exercice. A la clôture, le montant des déficits reportables s'élève à 39 763 353 €.

Engagement de retraite envers le personnel

La Société a choisi de ne pas comptabiliser au bilan les engagements de retraite et de les considérer comme des engagements hors bilan.

Engagements donnés

Des titres de placement à hauteur de 250,000 euros ont été nantis au profit de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc Roussillon.

QUANTUM SURGICAL

Société par actions simplifiée au capital de 105.096 €
Siège social : 1000 rue du Mas de Verchant ZAC Euréka – 34000 MONTPELLIER
824 393 003 RCS MONTPELLIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES DU 22 JUIN 2023

- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui s'élève à 11.671.032 euros, comme suit :

- 11.671.032 euros au compte « *Report à Nouveau Débiteur* » qui passerait de 16.992.447 à 28.663.479 euros.



L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de distribution de dividendes depuis la constitution de la Société, l'exercice clos le 31 décembre 2022 étant le sixième exercice social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Pour MUHAN INVEST
Monsieur Bertin NAHUM

certifié conforme à l'original

(Certifié conforme à l'original)

DocuSigned by:

 Signer Name: Bertin NAHUM
Signing Reason: I approve this document
Signing Time: 10-Jul-2023 | 5:25:59 PM CEST
12258C8E08814B8B8930CC6AEFF79491